

*Déclaration préliminaire du SNPTES  
Commission administrative paritaire nationale  
des ingénieurs de recherche et de formation  
du jeudi 17 novembre 2016*

Mesdames et messieurs les membres de la CAPN des ingénieurs de recherche,  
Les réunions des CAPN se suivent, mais ne se ressemblent pas, à l'exception malheureusement des déclarations du SNPTES. Une nouvelle fois cette année, nous sommes contraints de reformuler les mêmes remarques, les mêmes propositions, les mêmes revendications, car aucune des demandes des ingénieurs de recherche n'a été entendue. La seule voie d'accès à la hors classe du corps des ingénieurs de recherche est l'examen professionnel. Or, depuis plusieurs années les jurys décident de ne pas utiliser la totalité des possibilités de promotion fixées pourtant par le ministère. Le pourcentage de réussite est en baisse cette année par rapport à 2015 mais surtout, comment expliquer que c'est l'un des rares corps de la fonction publique à ne pas utiliser toutes les possibilités de promotion offertes ? Dans les EPST et notamment à l'INRA et au CNRS, toutes les possibilités sont attribuées, sans que le niveau de recrutement puisse en pâtir ! Il s'agit bien d'un déroulement de carrière sur trois grades et non pas d'un accès à un grade fonctionnel.

Le résultat de cette pratique est que de moins en moins de collègues se présentent à cet examen et que les candidats non retenus se retrouvent dans l'incompréhension la plus totale, alors qu'il reste des possibilités de promotions. Ce dernier point est certainement le plus problématique, car il est malheureusement source de frustrations, pouvant aboutir à des risques psychosociaux. Cette situation n'a donc que trop duré. C'est la raison pour laquelle le SNPTES réitère sa demande d'organiser en parallèle de l'examen professionnel, un avancement au choix par tableau d'avancement.

Au sujet de l'amélioration des carrières, le SNPTES mettra tout en œuvre pour que les ingénieurs de recherche ne soient pas exclus de l'application du projet gouvernemental relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Pour mémoire, le corps des ingénieurs de recherche pourtant considéré comme un corps de A+ n'a pas été revalorisé depuis sa création en 1985. Il en résulte un grand décalage avec les autres corps dits de A+, par exemple les administrateurs civils et les ingénieurs en chef territoriaux. Cet écart est d'autant plus critiquable que désormais la grille de rémunération de corps dits de A type, comme celui des attachés d'administration de l'État culmine également à la hors échelle A.

Suite aux premiers échanges que le SNPTES a eus avec le cabinet de la ministre, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et vos services, il semblerait que la nouvelle grille des professeurs agrégés pourrait servir de base à une éventuelle revalorisation du corps des ingénieurs de recherche. Comme il est préférable de prévenir que de guérir, nous tenons officiellement à déclarer que si cette hypothèse venait à être confirmée, le SNPTES considèrera que le compte n'y est pas. Pour nous les métiers et les niveaux de responsabilité qu'exercent les ingénieurs de recherche sont équivalents à ceux des administrateurs civils et des ingénieurs en chef territoriaux. Les carrières doivent donc être équivalentes. Aligner la carrière des ingénieurs de recherche sur celle des professeurs agrégés des lycées n'aurait aucun sens, d'autant plus que l'échelon terminal de ce corps à trois grades culminera à la hors échelle B, alors que les corps de A+ comparables aux corps des ingénieurs de recherche bénéficient de la hors échelle B en seulement deux grades et de la hors échelle D depuis la création du troisième grade à accès fonctionnel.

Nous vous remercions de votre écoute, en espérant enfin être entendus.